



ASSOCIATION HARMONIE CHEMINS DU YOGA

Association loi 1901 – 28000 Chartres

Site : www.yogachartres.fr



FICHE D'INSCRIPTION

VOS COORDONNEES

CHOIX DE L'ACTIVITÉ

Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Email : Date de naissance : Profession (facultatif) : Pour les mineurs, merci de préciser : Nom et Prénom du représentant légal : Téléphone : Email :	<input type="checkbox"/> Yoga <input type="checkbox"/> Do-In <input type="checkbox"/> Relaxation Jour et horaire du cours choisi :
--	---

ACTIVITÉS YOGA ET RELAXATION

Renseignements complémentaires :

Pratiquez-vous déjà le yoga ? Oui Non

Si oui, depuis combien d'années ?

Pratiquez-vous une ou plusieurs activités sportives ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une pratique du Yoga? (Détente, souplesse, maintien de la forme, spiritualité, convalescence, surpoids, autres merci de préciser)

.....

Votre santé :

Il est important de mentionner toutes vos problématiques de santé pour nous permettre de mieux adapter la pratique à vos particularités. Par exemple : hyper/hypotension artérielle, tension oculaire, problèmes respiratoires, maladies cardiovasculaires, problèmes de diabète, de thyroïde, anciennes fractures ou entorses qui pourraient limiter vos mouvements, problèmes de dos, chirurgie de moins de 6 mois, prothèse, etc...

.....
.....
.....

Je, soussigné(e), confirme mon inscription à l'association **Harmonie Chemins du Yoga** assortie du paiement de l'adhésion annuelle d'un montant de **10 euros** + la cotisation du cours choisi et m'engage à respecter le règlement intérieur joint (voir page 2)

Par mon adhésion, j'autorise l'association à utiliser :

- Mon email dans une mailing liste réservée à la communication interne de l'association.
- Les images prises de moi dans le cadre de ses activités sur tous supports jugés utiles par l'association.
- Règlement effectué : en chèque en espèces par virement

Fait le....., à.....

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal pour les mineurs)



ASSOCIATION HARMONIE CHEMINS DU YOGA

Association loi 1901 – 28000 Chartres

Site : www.yogachartres.fr

RÈGLEMENT INTERIEUR

TARIFS

Adhésion à l'association Harmonie Chemins du Yoga 10€/an		
	Hôtellerie Saint-Yves Studio Clématis @tmosphère	MPT Pont Neuf
HATHA YOGA 1h15	330€/an Ou 120€/trimestre	300€/an ou 110€/trimestre
YOGA AVANCÉ 1h15		
YOGA DOUCEUR 1h15		
PAUSE YOGA 1h		300€/an ou 110€/trimestre
RELAXATION 1h		
DO-IN 1h	270€/an	
YIN YOGA 1h	13€ Le cours	
FUTURES MAMAN		
COURS INDIVIDUEL	Nous consulter	

LIEUX

Hôtellerie Saint-Yves - 3 rue des Acacias 28000 Chartres

MPT Pont Neuf - 9 Place des Fondateurs 28000 Chartres

Studio Clématis @tmosphère - 20 bis rue Victor Gilbert 28000 Chartres

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

L'année s'étend du 11 Septembre 2023 au 28 Juin 2024.

Les trimestres sont divisés comme suit :
1^{er} trimestre de septembre à décembre
2^{ème} trimestre de janvier à mars
3^{ème} trimestre d'avril à juin.

Les tarifs sont calculés sur la base de 10 cours par trimestre. La première séance est offerte.

La cotisation annuelle: Le paiement s'effectue à l'inscription soit en 1 fois par virement, espèces, ou chèque encaissé en octobre ; soit en 3 fois par chèques remis dès l'inscription et encaissés en octobre, novembre et janvier.

La cotisation trimestrielle: Le paiement s'effectue au début de chaque trimestre en octobre, janvier et avril par virement, espèces, ou chèques.

Tous les chèques sont établis à l'ordre de l'association Harmonie Chemins du Yoga.

Le libellé des virements doit mentionner le nom et le prénom de l'adhérent.

Réduction de 10% si inscriptions sur 2 cours/semaine, familles, couples, étudiants, demandeurs d'emploi (sur justificatifs)

Les inscriptions sont possibles en cours d'année. De septembre à décembre, choix de la formule annuelle ou trimestrielle possible. A partir de janvier, le tarif appliqué sera le tarif trimestriel.

Des cours, ateliers et stages seront proposés en cours d'année indépendamment de la cotisation pour les adhérents qui le souhaitent et se régleront à part.

ABSENCE

En cas d'absence à une séance, merci de prévenir votre professeure au plus tôt.

La séance ne sera pas remboursée mais vous pourrez la rattraper sur un autre créneau dans le trimestre en cours et dans la limite des places disponibles sur acceptation de votre professeure.

Nous pouvons être amenés en cours d'année à regrouper certains cours si le nombre d'élèves est insuffisant.

HYGIÈNE ET SAVOIR-ETRE

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans les salles.

Dans la mesure du possible, merci:

- d'arriver 5 minutes avant le début du cours
 - d'attendre silencieusement l'accès à la salle
 - d'être en tenue adaptée à la pratique
 - de vous munir d'un tissu d'environ 2m x 1m pour recouvrir le tapis prêté par l'association.
 - de vous déchausser en entrant dans la salle
 - d'éteindre complètement vos téléphones portables (pas de vibreur, ni mode avion) pendant la séance.
- L'association ne peut être tenue responsable de vos affaires personnelles.